



**Relevé de conclusions**  
**Groupe Blanchet**  
**« Ressources Humaines »**  
**(en visio)**

*Le 10 novembre 2020*

**Présents :**

Rectorat : M. Canerot (Secrétaire Général), Mme Rault, (Secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines), M. Ridard (EVS, conseiller auprès du recteur pour la formation), et Mme Le Gouard (inspectrice SST)

SNPDEN : Guy Bossard (SA), Isabelle Leger (SAA), Pascale Le Flem

ID-FO : Emmanuelle COLAS

SGEN : absent

CGT : absent

**1. Accompagnement des personnels de direction :**  
**(voir fiche jointe : propositions du rectorat que nous avons actées)**

**a. Direction en situation de crise,**

Nous redisons le climat tendu dans lequel nous sommes depuis le premier confinement et qui s'aggrave du fait d'un manque de compréhension de la politique menée: revirements fréquents impliquant une surcharge de travail ; incompréhension entre le discours et la mise en œuvre ; des familles qui ne comprennent pas nos marges trop étroites d'actions ; épuisement des personnels ; manque d'autonomie, etc. Ce constat s'adresse davantage au ministère mais il est largement remonté par les collègues qui font état d'un gros mal-être devant l'absence totale de RH à un moment où on en aurait tant besoin. Les confusions entre l'arrêt de travail, les ASA et le télétravail nous pénalisent également inutilement. Nous rappelons aussi que les situations sont très hétérogènes aujourd'hui, notamment en collège avec des problèmes de vie scolaire (grosse surcharge de travail) consécutifs aux éléments évoqués ci-dessus. Nous sommes inquiets devant une baisse du moral des personnels de direction se sentant toujours malmenés.

**Une étude menée par l'Inspectrice SST du rectorat** (sur 5 établissements de l'Académie) a été réalisée en fin d'année dernière sous forme d'un questionnaire « RPS et conséquences sur la santé » auprès des personnels de direction (chefs et adjoints).

Les sujets abordés :

- La pression temporelle et les urgences
- L'incidence sur les rapports sociaux
- La réponse aux injonctions
- L'insécurité économique
- Les difficultés de concilier vie professionnelle/vie personnelle

Les pistes d'action proposées :

- Un calendrier annuel des échéances
- Faire gagner du temps aux personnels de direction sur la lecture des circulaires en mettant par exemple les modifications en fluo
- Transmission des mails par les services uniquement aux destinataires ciblés
- Mise en place d'un groupe de travail pour analyse des situations vécues et de leurs causes

## **b Formation des collaborateurs des CE :**

Chantier déjà ouvert depuis les précédents Blanchet-RH :

Constats :

- De plus en plus de secrétariats en difficulté devant la complexification croissante des tâches, l'accumulation des outils, le traitement du courrier électronique, etc.
- Une montée en compétences des secrétariats est nécessaire dans certains établissements.

Suggestions :

- Associer les personnels de direction aux formations proposées aux secrétariats,
- Anticiper dans le temps les formations des nouveaux secrétaires,
- Profiler les postes selon les établissements,
- Le SG propose aussi de réfléchir à détacher un personnel aguerri qui pourrait venir épauler sur place les personnels comme cela existe pour les gestionnaires et s'occuper des formations, qui pourraient avoir lieu début Juillet ou fin Aout avant la prise de poste.

## **c. Résolution des questions techniques**

Demande d'une assistance réactive (type hotline) à vocation différente d'amigo, plus pédagogique, pour accompagner la prise en main d'outils ou débloquer les situations complexes, afin d'éviter le stress inutile et la perte de temps.

## **2. Point d'étape sur les Faisant Fonction**

24 FF à ce jour, nettement moins que l'année dernière (moins de congés maladie, 10 postes vacants suite au mouvement). Il y a actuellement moins de tension sur les suppléances des Personnels de direction.

Un plan de formation spécifique est en place pour les nouveaux FF incluant 6 jours de formation et la participation à une partie des formations statutaires des stagiaires PERDIR.

## **3. Compte épargne temps (CET)**

Le SG va nous faire parvenir la dernière circulaire sur cette question. Il rappelle et insiste sur le fait que le compte épargne temps ne peut être alimenté qu'à partir de jours de congés non pris et non pas pour récupérer des heures supplémentaires qui relèvent de la gestion de notre temps de travail (pourtant, selon le SNPDEN, certaines académies le permettent). Le sG souligne la complexité de sa mise en œuvre et surtout de son utilisation. Il dit la difficulté d'avoir une application qui permette à chacun de déclarer ses jours de congés (la DSII est chargée de mettre au point cette application). L'utilisation du compte épargne temps peut se faire selon 3 modalités : Alimentation de la retraite additionnelle / paiement des jours épargnés / Utilisation au moment d'une mutation ou d'un départ à la retraite.

Nous sentons cependant une certaine réticence de sa part : Pour qu'un collègue ouvre son compte, il faut une ouverture du processus par le rectorat, le collègue doit inventorier tous ses congés, son compte est lisible par l'ensemble des acteurs. La récupération se fait davantage en temps qu'en argent, et plutôt en fin de carrière, ce qui peut avancer des départs en retraite et provoquer des situations compliquées de RH surtout si le collègue ne prévient pas bien à l'avance le rectorat. D'après le SG très peu d'Académies le pratiqueraient.

Nous allons retourner vers le SNPDEN national pour clarifier ce point et voir les suites à donner.

## **4. Dispositif de rupture conventionnelle pour les personnels de direction**

Vous êtes quelques-uns à nous interroger sur ce sujet. La nouvelle circulaire a été renvoyée sur toutes les boîtes. Le SG apporte quelques précisions : Actuellement deux entretiens se sont tenus, un troisième est programmé et quelques collègues y songent.

Le SG nous précise que ces demandes aboutiront mais que l'administration vérifie qu'elles soient bien étayées, notamment par un projet de reconversion fort et cohérent pour ne pas mettre les personnels en difficulté (Mme Rault précise que les personnels de direction ne sont pas concernés par ce risque et qu'en général leur projet est solide). Le SG précise cependant que le rectorat privilégie les ruptures qui se font en fin d'année scolaire.